

<https://www.menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article450>

La forêt Communale de Sainte-Ménéhould.

- Revue N°44 -

Date de mise en ligne : lundi 21 septembre 2009

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés



Il y a 800 ans

Lorsque le comte de Champagne Thibault III mourut soudainement le 25 mai 1201, son épouse, Blanche de Navarre, devenue veuve, se vit confier la régence jusqu'à la majorité de son fils. Elle voulait le bien de ses sujets, elle entreprit donc de les visiter en vue d'améliorer leur sort, sort qui était alors celui de véritables serfs. Elle vint ainsi plusieurs fois à Sainte-Ménéhould et en 1212, après avoir affranchi les habitants, elle fit donation à la ville de quelques arpents de bois de ses forêts. Son fils, Thibault IV de Champagne, non seulement approuva ces libéralités faites pendant sa minorité, mais les augmenta.

À « En 1238, Le comte étendit le territoire de Sainte-Ménéhould jusqu'au ruisseau de Biesme qui servait de borne entre la France et l'Empire d'Allemagne. Ce canton [1] était du Nord à l'Est couvert de bois. C'est à la libéralité de ce comte et de cette comtesse que la ville de Sainte-Ménéhould est redevable de plus de 1200 arpents (environ 612 ha) de bois dont elle jouit aujourd'hui » [2]

Ainsi est née une des premières forêts communales en France.



Ce portrait, d'origine espagnole, représente Thibault avant son départ pour la 6ème croisade en 1239

Du Moyen Age au 19^e siècle.

La forêt nourricière

Même si la situation a évolué au cours de ces siècles, c'est toujours la forêt, richesse essentielle, qui devait subvenir aux besoins de la vie domestique et artisanale.

Moyennant des redevances généralement faibles, la population locale bénéficiait de droits d'usage lui donnant accès aux ressources forestières, particulièrement au bois, ce matériau irremplaçable.

Les artisans, sabotiers, menuisiers, charpentiers, couvreurs, tonneliers, potiers, verriers, cendriers [3], charbonniers [4]. et autres, prélevaient en forêt les quantités nécessaires à leur activité.

Quant aux particuliers, c'était le bois de feu destiné au chauffage et à la cuisson des aliments, celui pour la construction, la réparation des bâtiments, les outils qui leur était alloué. Le bois mort pouvait généralement être ramassé gratuitement.

Les droits de « pâturage » en forêt pour le bétail, et de « panage » [5] pour les porcs autorisaient la présence d'animaux domestiques en forêt.

Nos anciens savaient tirer parti de tous les trésors que leur offrait la forêt pour améliorer leur quotidien. Ils connaissaient toutes les plantes comestibles : fruits sauvages, baies, champignons, racines, plantes médicinales et aussi arbres creux où trouver du miel et de la cire. Le braconnage, cette « chasse du pauvre » [6], leur apportait un complément alimentaire apprécié, illégal, certes mais probablement vital.



Le confort domestique n'existait guère ! On l'améliorait avec des produits courants de la forêt, comme la fougère. Cette plante si commune avait de multiples usages : ses feuilles étaient utilisées, non seulement pour soigner les blessures, mais servaient aussi de fourrage et de litière pour les animaux. Séchées, on en garnissait coussins et matelas. En période de grande pénurie, ce qui n'avait rien d'exceptionnel, elles servaient de combustible, leurs racines broyées et grillées remplaçaient la farine pour faire du « pain », ou ce qui était censé en être ! Leurs cendres, qui contiennent de la potasse, étaient utilisées par les verriers mais aussi comme lessive.

Les feuilles de hêtre (appelées « plumes de bois » dans les Ardennes), servaient à garnir les pailles. Leurs fruits, les faines, étaient ramassés, non seulement pour faire de l'huile, mais aussi pour nourrir les animaux domestiques.

Et ce ne sont que quelques exemples

Mais la pauvreté et le manque de contrôle faisaient que les droits accordés étaient souvent outrepassés. Les taillis, coupés trop fréquemment, ne laissent pas aux arbres le temps de grossir, au détriment du gros bois si nécessaire en particulier à la construction. Le bétail et les porcs tassaient le sol, mangeaient les jeunes pousses.

La forêt, surexploitée était très appauvrie, couverte le plus souvent d'un maigre taillis. Elle n'avait rien de commun avec celle qu'on connaît aujourd'hui.

Les premières réglementations

Rendues indispensables par tous les abus, elles sont apparues par voie d'ordonnances royales à partir du 14^e siècle et étaient censées s'appliquer à toutes les forêts du royaume. On y voit apparaître les premières notions de sylviculture et un embryon de réglementation avec la naissance de la « Maîtrise des Eaux et Forêts », ancêtre de l'O.N.F.

Mais c'est à une ordonnance de Colbert, au 17^e siècle, que l'on doit la réglementation et la modernisation de la gestion forestière. Il y est prescrit, entre autre, de ne couper les taillis qu'au moins tous les 10 ans et, afin de favoriser les arbres de haute futaie, de mettre en réserve un quart de la forêt qui ne pourra être vendu que pour payer des dépenses exceptionnelles et autorisées par lettre patente du roi. En outre, les collectivités durent nommer et payer des gardes.

« Au mois de novembre 1692, la ville mit pour la première fois un quart de sa forêt en réserve. Ce quart, nous dit Charles Buirette, était de 293 arpents, ce qui suppose qu'à cette époque, ces bois contenaient 1172 arpents, soit 598 ha y compris la réserve ».

La forêt bienfaitrice

La ville a vu ainsi son capital « forêt » prendre de plus en plus de valeur au fil des siècles.

Elle avait bien besoin du produit de ses bois ! Celui des ventes extraordinaires du quart en réserve ou celui des coupes habituelles lui ont permis de parer à tous les sinistres qu'elle subissait et aux dépenses importantes auxquelles elle devait faire face.

Ainsi, en **1372**, avec le produit de la vente du bois de quelques arpents, elle a fait paver les rues qui devenaient bourbeuses par temps de pluie.

Plus insolite : en **1543**, il fallut réparer les fortifications. « On fouilla alors la forêt pour en extraire des grès [7] dont plusieurs murs furent revêtus ».

En **1578**, après l'incendie du quartier Florion et de St Pierre, « les habitants obtinrent de couper les bois de haute futaie. On en distribua une partie en nature aux victimes de l'incendie. L'autre partie fut vendue et le prix leur en fut distribué, ce qui les mit à même de rétablir leurs maisons ».

1699, 1709 : années de disette et de froid extrême. La ville obtient l'autorisation de couper plusieurs arpents du quart en réserve ainsi que les 1806 chênes gelés des bois communaux. L'argent de la vente servit à payer les grains achetés.

1723, 1726 : suite au grand incendie de 1719, les incendiés ne pouvant pas parvenir à reconstruire leur maison, une nouvelle demande d'autorisation fut acceptée de couper 191 arpents du quart en réserve. Le Roi autorisa encore de nouvelles coupes pour être délivrées en nature.

1789 : disette de céréales. La vente ordinaire des bois permit d'acheter des grains qui furent revendus à bas prix aux indigents

1704, 1714, 1725 : on élargit les chemins en essartant [8]. et coupant les bois en bordure. On dut même changer un chemin qui se trouvait dans une gorge pour le faire passer un peu plus haut en adoucissant la pente, le rendant plus découvert et moins redoutable.

En effet, si la forêt a été, dans les temps de grandes épidémies ou d'invasions, un refuge pour la population, certains endroits, alentour de la côte de Biesme en particulier, étaient de vrais coupe-gorge, refuges de bandits redoutés des voyageurs craignant les vols et même les assassinats.

1792 : Pour tenter d'enrayer l'avancée des armées coalisées, « on fit des abattis dans la côte de Biesme : des canons furent portés à la force des bras sur les coteaux et mamelons de la forêt. On plaça aussi des batteries sur le côté et sur le haut de la grande route. [9]

Cet endroit resté célèbre, est appelé encore aujourd'hui « **L'Affût des canons** »

La forêt communale contemporaine.

En 1790, l'Assemblée Nationale a décidé que la gestion des forêts communales serait confiée aux communes, sous le contrôle des forestiers des « Eaux et Forêts ». C'est toujours le cas aujourd'hui. L'Office National des Forêts , l'O.N.F., qui a succédé aux «Eaux et Forêts" le 23 décembre 1964, assure la gestion de la forêt communale dans le respect du régime forestier.

L'obligation du « quart en réserve », quant à lui, a disparu dans les années 1960.

La révolution industrielle, dans la seconde moitié du 19^e siècle, avec en particulier l'utilisation du charbon, a transformé les besoins. Les droits d'usage se sont peu à peu éteints, avant d'être complètement supprimés.

Des documents d'aménagement de la forêt ont fait leur apparition. Ils décrivent la gestion à appliquer à la forêt en vue d'obtenir une production ligneuse qui réponde aux besoins du moment. Le taillis sous futaie qui fait la part du bois de feu et des arbres de haute futaie a eu longtemps la préférence, puis à partir de 1974, la futaie régulière lui a succédé, en vue de n'obtenir que des grumes de qualité. Un réseau de routes et de chemins a été créé, rendant la

forêt accessible, telle qu'on la connaît aujourd'hui.

Actuellement, les recettes issues de la vente des bois communaux et du droit de chasse sont intégrées au budget de la commune.

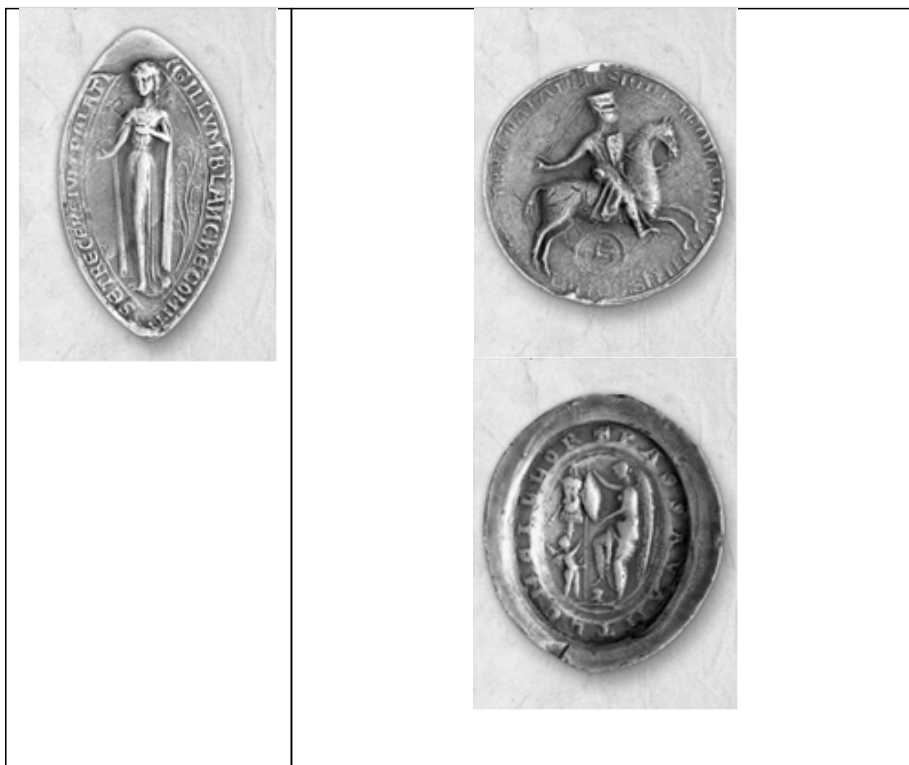
Les lieux-dits.

Ils sont une trace du passé. Malheureusement, leur origine n'est pas toujours bien connue. Il peut s'agir d'une page d'histoire locale, comme à l'est de la forêt, Â« **l'Affût des canons** Â», ou d'une particularité : Â« **La Haute Chevauchée** Â», chemin romain qui suit le sommet [10], et passe non loin du chêne Napoléon. Dans le même secteur, se trouvent Â« **Les Germeries** Â», peut-être d'une ancienne pépinière ? Un hameau et une maison de garde forestier existaient à cet endroit en 1886 [11], la Â« **Croix Margot** Â», du nom d'un bûcheron tué à cet endroit par la chute d'un arbre [12], Â« **Le Charme Bouquet** Â» était probablement un arbre remarquable.

A l'ouest, on trouve Â« **La Gloyette** Â», fond humide, Â« **Le Verlancier** Â», du nom d'une variété de gaize qui probablement affleurait là.

Mais qu'étaient Â« **le Jouc** Â», (perchoir, en patois) Â« **la Pierre Croisée** Â», Â« **les Grands Plains** Â» qui ont donné leur nom à la route, épine dorsale de la forêt communale ?

Quand à la Â« **Gorge au tonnerre** Â», la **Gorge aux Taureaux** Â», Â« **la Gorge aux Prés** », elles conserveront leur mystère jusqu'à plus ample informé



La forêt Communale de Sainte-Ménéhould.

Sceau de Blanche de Navarre, comtesse de Champagne	Sceaux de Thibault IV de Champagne La légende reproduit le cri de guerre des comtes de Champagne Â« <i>Passavant le meillor Â</i> »
--	--

Sources :

- Histoire de la ville de Sainte-Ménéhould, de Charles Buirette.
- Histoire de la forêt Française, de Louis Badré.
- Histoire des Â« Eaux et Forêts Â», ouvrage collectif.

[1] Canton : Portion de forêt.

[2] Charles Buirette : Histoire de la ville de Sainte Ménéhould.

[3] Cendriers : Ils produisaient de la cendre de bois, seule lessive connue à l'époque. La profession a été très tôt réglementée, pour éviter que la forêt ne produise plus que de la cendre !

[4] Le charbon fait avec le bois d'un petit arbuste, la bourdaine, servait à faire de la poudre à canon

[5] Panage : droit d'introduire les porcs en forêt pour y manger les glands et les faines.

[6] Sauf celle des bêtes malfaisantes, la chasse était réservée aux seigneurs.

[7] Les grès se présentaient sous forme de blocs gris ou roses, de tailles diverses, pouvant aller jusqu'à 1m3.

[8] Essarter : Défricher en arrachant les bois

[9] Affût des canons : voir »Petit Journal" n° 30 l'article de F.Dubois à ce sujet.

[10] Dans la Marne, elle menait de Florent à Passavant.

[11] Histoire de La Grange aux Bois, de Théodule Goyeux.

[12] La croix qui marquait l'endroit a disparu il y a quelques dizaines d'années.